



Communiqué de l'UCR-CGT

Vers une baisse générale des pensions ?

Vendredi 17 novembre, se tiendra la dernière phase de négociations entre le patronat et les syndicats sur la réforme des régimes de retraites complémentaires. Si, comme le craint la CGT, un accord intervenait sur la base des propositions du MEDEF, les retraités et les futurs retraités en subiront de graves conséquences.

En effet, après le blocage des pensions depuis quatre ans, la hausse de la CSG non compensée pour les retraités, la baisse de l'aide au logement, les mesures envisagées pourraient entraîner une baisse des pensions elles-mêmes dès 2019.

Les négociations révèlent un projet explosif. Les régimes de l'ARRCO (pour les salariés non cadres du privé) et de l'AGIRC (pour les salariés cadres du privé) vont en effet disparaître au profit d'un régime unique. Ces régimes sont en déficit car le MEDEF refuse d'envisager d'intégrer de nouvelles ressources ; or, le gouvernement a fait siennes les exigences du MEDEF.

Sans ressources nouvelles, à compter du 1^{er} janvier 2019, le nouveau régime devrait être doté d'un système de pilotage "quasi-automatique" qui modulera le montant de la valeur du point sur lequel est calculé le montant des retraites complémentaires, en fonction du déficit. Et on sait déjà que le régime serait en déficit cumulé de 2 milliards d'euros en 2019. Selon une étude réalisée par les services techniques de l'AGIRC et de l'ARRCO, ces mesures conduiraient à une baisse du niveau des pensions d'au moins 9 % en quinze ans.

C'est sans précédent ! Jusqu'à présent, il n'était pas possible de baisser la valeur du point. Si le 17 novembre l'accord est conclu entre le MEDEF, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC (la CGT y est opposée), ce sera désormais possible et applicable aux futurs retraités comme aux retraités actuels.

Les retraites complémentaires représentent entre 20 et 56 % du total des pensions des salariés du privé. Leur montant n'a cessé de baisser par rapport au salaire de fin de carrière. Ainsi pour 100 € cotisés par an : en 1990 : 11,94 € de pension, avant 2019 : 7,25 €, après 2019, si le MEDEF obtient satisfaction : 5,25 €.

Alors que des solutions existent ! Une cotisation patronale de 1 % pour favoriser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, une cotisation patronale de 10 % sur les éléments de rémunération non pris en compte pour les retraites complémentaires, telles que l'intéressement, la participation, l'épargne salariale... suffiraient à combler les déficits.

Retraité-e-s, soutenons ces propositions le 16 novembre. En participant nombreux à la journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne, à l'appel de la CGT, FO, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL dans toutes les villes de France.

Montreuil, le 13 novembre 2017